



Droit des héritiers en cas de partage judiciaire

Par Gizmo05

Bonjour, suite à un désaccord sur la succession de mon père avec ma sœur, nous entamons un partage judiciaire. La succession comporte un champs d'oliviers, ma question est : ma sœur peut elle, durant cette procédure, s'occuper de la plantation ainsi que faire la récolte des olives sans mon accord ?

Merci